

DIAL 2869

MEXIQUE - Le Vatican met en difficulté l'Eglise indigène

samedi 1er avril 2006, mis en ligne par [Dial](#)

Dans une lettre de novembre dernier, dont la diffusion était restée fort discrète, le cardinal Arinze, préfet de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements, informait Mgr Felipe Arizmendi, évêque de San Cristóbal de Las Casas (Chiapas), que les ordinations de diacres permanents étaient suspendues dans son diocèse.

Mgr Samuel Ruiz, dit Tatic (père), l'évêque des Indiens, qui fut à la tête de ce diocèse pendant 40 ans, avait choisi d'ordonner de nombreux diacres indigènes mariés, tout en espérant qu'un jour ils pourraient être autorisés à accéder au sacerdoce. Le diocèse comporte aujourd'hui 335 diacres, pour un total de quelque 80 prêtres. La disproportion est jugée menaçante pour la prééminence sacerdotale traditionnelle. De plus, le danger, aux yeux de Rome, est qu'une telle pratique fasse espérer un jour l'existence d'un sacerdoce marié. La politique de Mgr Samuel Ruiz se comprenait d'autant mieux que, pour les indigènes, un homme célibataire n'est pas vraiment adulte et ne saurait exercer une responsabilité pour la communauté. Ordonner tant de diacres mariés et espérer un changement sur le célibat des prêtres, c'en était trop pour Rome. Une suspension des ordinations fut exigée en 2000 du successeur de Samuel Ruiz, Felipe Arizmendi. Elle vient d'être vigoureusement confirmée.

Nous publions ci-dessous, outre un éditorial spécial, le texte de la lettre du cardinal Arinze et la réaction que nous a fait parvenir le théologien et prêtre mexicain zapothèque, Eleazar López Hernández, principal promoteur de la théologie indienne, bien connu de nos lecteurs.

Editorial

Consternant

La lettre du cardinal Arinze confirme la suspension d'ordinationes diaconales dans le diocèse de San Cristóbal de Las Casas. La raison en est claire : cette pratique, largement développée par Mgr Samuel Ruiz dans l'attente qu'un jour ces diacres mariés pourraient accéder au sacerdoce, serait une menace portée à la loi du célibat sacerdotal.

Une fois de plus, il apparaît que le critère décisif pour l'autorité romaine dans ses interventions dans les Eglises locales est la sauvegarde du statut clérical et non d'abord le bien du peuple croyant. A moins que l'on ne considère, ce qui semble hélas le cas, que le bien du peuple croyant passe essentiellement par le maintien d'un clergé exclusivement célibataire, alors même qu'une telle mesure contribue, au moins pour une part, à l'extrême raréfaction des prêtres et, dans le cas présent, à un véritable refus de l'inculturation de l'Eglise dans le monde indigène. Le clergé, une fois de plus, passe avant le peuple. Le texte du cardinal Arinze parle d'idéologie au sujet des positions du diocèse : il serait grand temps de s'interroger aussi sur l'idéologie qui est à l'œuvre dans les positions romaines.

La solution proposée par Rome est simple : « renforcer la pastorale des vocations ». En clair : continuer pour que rien ne change. Vieille recette que l'on ne cesse de mettre en avant depuis des décennies, mais

la réponse de Dieu se fait apparemment attendre. Quelle dérision ! Comment peut-on faire une telle proposition alors qu'on ne fait rien pour prendre en compte efficacement les graves problèmes que posent les normes actuellement en vigueur dans l'Eglise ? Il ne reste sans doute plus qu'à prier pour les vocations, puisque cela fait intégralement partie de la « pastorale des vocations ». Demander à Dieu des vocations sans rien changer à la discipline actuelle, c'est comme rester en prière les bras croisés devant une assiette vide tout en demandant à Dieu de nous donner de quoi manger ! Dans la situation actuelle, ce renforcement de la pastorale des vocations, avec la prière qui doit l'accompagner, est soit de l'inconscience, soit de l'hypocrisie, soit de la naïveté.

Il faudrait, nous dit-on encore, que le diocèse - dont le grand défenseur des Indiens Bartolome de Las Casas fut le premier évêque (il doit se retourner dans sa tombe) - sorte de son isolement idéologique : comment ne pas retourner cette recommandation à ceux qui, sans même en prendre conscience, s'isolent depuis si longtemps dans leur idéologie romaine ?

Enfin, qualifier de contraire au Magistère et à la Tradition « un diaconat permanent orienté vers le sacerdoce marié », n'est qu'une façon détournée de récuser un sacerdoce marié et de l'assimiler à une situation qui serait contraire au Magistère et à la Tradition. On se demande bien qui peut être convaincu par une telle argumentation, alors que le clergé marié a existé pendant de nombreux siècles dans l'Eglise latine et existe encore dans l'Eglise catholique en dehors du rite latin.

La plainte finale du texte ne manque pas de sel : contester la position romaine serait la faire paraître intolérante. Ce qui est sûr, c'est que la position romaine est parfaitement dépourvue de créativité et éloignée de toute perspective d'inculturation de la foi dans les peuples indigènes. Elle continue de confondre universalité ecclésiale et homogénéité.

L'Eglise qui est au Chiapas doit-elle s'inculturer dans l'idéologie romaine ou dans le cadre des cultures indigènes ? N'y a-t-il vraiment pas d'autre avenir pour les catholiques indigènes que de se romaniser ?

Alain Durand

Dial

La lettre du cardinal Arinze

A la dernière Réunion des dicastères le 1er octobre de l'année passée, il a été procédé, comme vous avez bien pu l'observer, à un examen sérieux et détaillé de la demande présentée par Votre Excellence, de la situation actuelle du Diocèse de San Cristobal de las Casas et de ses incidences dans la vie de l'Eglise Universelle.

Suite à la délibération, il a été convenu ce qui suit :

On ne peut ignorer que, même 5 ans après le départ de S.E. Samuel Ruiz de San Cristobal de las Casas, demeure toujours latente dans le Diocèse l'idéologie qui promeut l'instauration d'un projet d'Eglise autochtone. Sur ce point, la Réunion des Dicastères s'est prononcée pour une suspension des éventuelles ordinations de diacres permanents jusqu'à ce que soit résolu le problème idéologique de fond.

De même, il est demandé que soit renforcée la pastorale des vocations, en vue du sacerdoce célibataire, comme dans le reste de l'Eglise au Mexique et dans les autres pays d'Amérique Latine et que soit interrompue la formation d'autres candidats au diaconat permanent. En effet encourager une espérance sans perspectives réelles constitue une injustice contre ces chrétiens fidèles ; de plus, le diaconat suppose une vocation personnelle, non pas une désignation communautaire mais un appel officiel de l'Eglise ; il requiert une formation intellectuelle solide ; orientée par le Siège Apostolique.

Pour contribuer à assainir la vie ecclésiale, depuis le début il a été demandé, et il est toujours prescrit, d'ouvrir le Diocèse à d'autres réalités propres à l'universalité de l'Eglise Catholique, pour l'aider à sortir de l'isolement idéologique mentionné.

En dernier lieu, il convient de souligner qu'alimenter chez les fidèles des attentes contraires au Magistère et à la Tradition, comme c'est le cas pour un diaconat permanent orienté vers le sacerdoce marié, place le Saint Siège dans la situation d'avoir à rejeter les différentes demandes et pressions : de cette manière, on le fait apparaître comme intolérant.

La réaction indigène à la lettre du cardinal Arinze

Je viens de prendre connaissance de la lettre envoyée par le cardinal Arinze à l'évêque de San Cristobal de las Casas, Mgr Felipe Arizmendi, en octobre 2005. Dans cette lettre on lui communique la « suspension d'éventuelles ordinations de diacres permanents jusqu'à ce que soit résolu le problème idéologique de fond ». Il s'agit d'une question spécifique au diocèse de San Cristóbal et, selon ce qui y est exposé, cette suspension se base sur la charge idéologique que Rome estime exister dans la formation de ces diacres. Elle s'appuie aussi sur l'attente d'un sacerdoce non célibataire qui, selon ce qui est dit, a été suscité d'une manière indue chez les diacres indigènes. Bien sûr ces affirmations ne reposent pas sur des preuves dignes de foi, mais la présomption et la parole des adversaires ont suffi pour agir contre le processus, en indiquant de plus, qu'avec cette suspension on veut « contribuer à assainir la vie ecclésiale, ... ouvrir le diocèse et ... l'aider à sortir de l'isolement idéologique ». Je vois en cela la gravité de ce procédé institutionnel, qui ne prend pas en compte la parole indigène, ni ne rend justice au long processus des frères du Chiapas. Pour ce que j'en sais, les évêques et les fidèles du diocèse de San Cristóbal ont accepté la décision prise à Rome et poursuivront, non sans douleur, leur action pastorale et leur accompagnement des communautés indigènes de la zone en intégrant les prescriptions supérieures. Les conséquences sur les communautés d'origine nous les verrons plus tard. Sûrement avec l'aide de Dieu, elles trouveront des formes nouvelles et meilleures de vivre cette inculturation de leur foi et leur engagement chrétien, malgré les restrictions imposées.

Comme tout le monde le sait déjà, la lettre du cardinal Arinze n'est pas récente, car elle a été rédigée immédiatement après la visite ad limina des évêques mexicains [1], qui a eu lieu en septembre de l'année dernière. Dans cette visite ad limina quelques évêques du Mexique n'appuyèrent pas la demande de Mgr Felipe Arizmendi de reprendre l'ordination de diacres indigènes après 3 ans de suspension due aussi à la pression de ceux qui ne sont pas d'accord avec l'avancée indigène. Malheureusement la position des adversaires des diacres indigènes a eu davantage d'écho dans les dicastères romains et le résultat a été cette suspension provisoire que maintenant les ennemis de la cause indigène diffusent abondamment en voulant étendre les observations de Rome à toutes les composantes de notre lutte indigène dans l'Eglise ; chose qui ne correspond pas à la teneur de la lettre du cardinal Arinze, qui pourtant, il est vrai, s'est exprimé favorablement il y a quelques années sur le rôle des religions tribales dans la logique du salut en Christ, ce qui coïncide assez bien avec les problématiques de la théologie indienne.

La lettre du cardinal Arinze à Mgr Felipe Arizmendi n'a eu il y a 6 mois aucune diffusion dans le milieu [2], on a donc considéré que c'était l'expression conjoncturelle d'une Curie romaine qui venait à peine de reprendre ses fonctions après l'élection du Pape Benoît XVI. Et on avait l'espoir que ces affaires indigènes seraient reprises ultérieurement d'une manière plus sereine et par conséquent avec un autre verdict. C'est pourquoi on n'a vu dans la presse aucun commentaire sur cette lettre. Mais maintenant on la remet en lumière en extrapolant son contenu, avec des intentions évidentes de l'utiliser pour faire taire définitivement la voix indigène à l'intérieur de l'Eglise. Nous ne devons pas permettre que cela se produise en raison des conséquences que cela aurait non seulement pour les indigènes mais aussi pour l'Eglise elle-même, qui court le risque de perdre le peu d'alliés stratégiques qui lui restent dans le monde, parmi eux les peuples indigènes.

Il y a au Mexique un groupe non identifié de personnes qui se disent catholiques et qui ont du pouvoir dans les milieux [3], qui depuis longtemps incitent à ce que s'arrête non seulement l'affaire des diacres indigènes mais encore à ce que soit condamné tout le travail de Mgr Samuel Ruiz, évêque émérite de San Cristóbal de las Casas, qu'elles considèrent comme le plus grand coupable de la problématique indigène. Ce groupe profite de toutes les occasions qui se présentent pour remettre en question le travail du nouvel évêque de San Cristóbal, Mgr Felipe Arizmendi, en exigeant qu'il renonce à l'accompagnement pastoral qu'il apporte aux indigènes et qui a été initié par son prédécesseur. Le groupe susdit n'a pas été d'accord avec le silence sur la lettre du cardinal Arinze. Pour cela, ils la lancent à nouveau dans le public avec une fureur qui voudrait jeter au bûcher non seulement les diacres indigènes, mais aussi l'Eglise autochtone et la théologie indienne. Ils utilisent maintenant la lettre du cardinal Arinze pour considérer comme terminée la lutte des indigènes dans l'Eglise catholique, pour que nous acceptions d'avoir été rejetés et condamnés et pour que nous n'insistions plus dans notre obstination pour inculturer la foi chrétienne. Voilà ce qu'ils veulent obtenir de nous et de ceux qui nous appuient de l'intérieur de l'Eglise.

Il se peut que le résultat immédiat de cet acharnement persistant contre les indigènes ait comme résultat que quelques sœurs ou quelques frères indigènes jettent l'éponge pour ne plus avoir à subir les attaques de cette partie de l'Eglise catholique qui se montre incapable de comprendre l'émergence actuelle de nos peuples car ce groupe la confond avec les fantasmes surgis des peurs de leur classe sociale et de leur ethnie dominante. Il se peut qu'à cause de ce refus la lutte indigène s'abstienne dorénavant de chercher dans l'Eglise des espaces d'appui et de solidarité que quelques ecclésiastiques ne veulent pas donner. Il se peut que quelques frères indigènes arrivent à la conclusion qu'ils ont perdu leur temps avec l'Eglise et que cela ne vaut plus la peine d'attendre que l'institution ecclésiastique change sa relation asymétrique avec les peuples d'origine car elle est davantage disposée à se mettre du côté de ceux qui nous oppriment et nous refusent tous nos droits. Il se peut qu'avec des décisions comme la suspension de l'ordination de diacres indigènes l'Eglise apparaisse effectivement devant beaucoup d'indigènes comme fermée au dialogue et intolérante et qu'elle-même courre le risque de perdre l'opportunité historique d'être aux côtés des groupes humains qui luttent depuis la nuit des temps pour leur dignité et leur identité culturelle et religieuse en s'appuyant aussi sur Notre Seigneur Jésus-Christ. Nous qui avons assimilé dans notre être l'amour de notre peuple joint à l'amour de l'Eglise, nous continuerons à demander à grands cris, à temps et à contretemps, la place digne qui nous revient dans le monde selon le plan de Dieu. Et nous savons que ceux qui dans l'Eglise - dont nous faisons aussi partie - assument la cause indigène comme leur propre cause, seront toujours nos frères et nos sœurs de route, dans la recherche d'un destin de vie que quelques-uns nous refusent systématiquement. Tôt ou tard l'histoire nous donnera raison. Comme Saint Paul nous disons aujourd'hui : « Si Dieu est avec nous, qui sera contre nous ? Si lui prend notre défense, qui nous condamnera ? » (Rm 8,31s).

Pour plus ample information sur la conjoncture ecclésiale en ce qui concerne les peuples indigènes, il faut lire deux analyses que nous avons faites récemment et que j'ai mises par écrit. *Nuevas ataques a la Teología india* (décembre 2005) et *Aportes indígenas a la Ve CELAM* (janvier 2006) [Nouvelles attaques contre la théologie indienne et Apports indigènes à la Ve CELAM - le CELAM est la Conférence des évêques d'Amérique latine et des Caraïbes, qui doit se réunir en Conférence générale - la cinquième de son histoire - en mai 2007 au Brésil]. Que l'on oublie pas que le feu des batteries vise aussi ma personne. Je suis dans la ligne de mire des adversaires de la pastorale indigène au Mexique et en Amérique latine. En conséquence de quoi et sur ordre de mes supérieurs je me trouve maintenant reclus dans une paroisse du diocèse de Tehuantepec (Mexique) dans l'attente d'un jugement sur mon orthodoxie, précisément parce qu'ils me situent comme le principal promoteur de la théologie indienne. Que se passera-t-il si les ennemis de la cause indienne arrivent à imposer dans l'Eglise leurs décisions ? Je ne le sais pas. Dieu seul le sait. Bien que je sois optimiste, l'avancée de ces positions intolérantes n'est pas sans me préoccuper. Il semble que la peur du terrorisme porte certains à vouloir appliquer dans l'Eglise la guerre préventive contre nous qui sommes et qui pensons différemment. Plût à Dieu que nous puissions écarter de notre Eglise la peur de la différence pour que la foi, l'espérance et l'amour prévalent entre nous, puisque, comme vient de le rappeler le pape Benoît XVI, « Deus Caritas est ».

Confiant en Celui qui me soutient.

Eleazar Lopez Hernandez

13 mars 2006

- **[Dial](#) - Diffusion d'information sur l'Amérique latine - D 2869.**

- Traduction Dial.

En cas de reproduction, mentionner la source française ([Dial](#)) et l'adresse internet de l'article.

Notes

[1] Visite que les évêques doivent faire à Rome tous les 5 ans.

[2] Ecclésial.

[3] Écclésiaux.